

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 V 65 Vœu relatif à la dénomination du Zoo de Vincennes (12^{ème} arrondissement).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le parc zoologique de Vincennes, surnommé communément le "Zoo de Vincennes" a été inauguré en 1934 sur des terrains situés sur la commune de Paris ;

Considérant que l'action déterminante du Maire de Vincennes, M. Laurent LAFON, depuis 2004, pour procéder à la rénovation de ce zoo, fermé au public depuis novembre 2008 mais qui doit rouvrir en 2014 ;

Considérant que le Zoo de Vincennes appartient au Muséum national d'histoire naturelle ;

Considérant que le site consacré à sa rénovation évoque le "Parc zoologique de Paris" et non le "Parc zoologique de Vincennes" ;

Considérant que les Parisiens sont attachés à l'appellation de Zoo de Vincennes, qui facilite sa localisation ;

Considérant que la taille de cet équipement lui donne une dimension métropolitaine, qui doit être appréciée dans une logique de Grand Paris ;

Sur la proposition de M. Gérard REY et des élus du groupe UDI,

Emet le vœu que :

- la Ville de Paris suggère au Muséum d'Histoire naturelle que le nom de Vincennes subsiste dans la nouvelle dénomination du zoo parisien du bois de Vincennes ;
- la Ville de Paris propose que soit retenue à l'avenir la dénomination de "Parc zoologique de Paris-Vincennes".